

FICHE RECAPITULATIVE SUR DISPOSITIF RELATIF A LA RETRAITE

Date de naissance de l'assuré	Nombre de trimestres nécessaires pour bénéficier de la retraite à taux plein	Age potentiel de liquidation de la retraite à taux plein si nombre de trimestres requis	Age de la retraite à taux plein même si pas nombre de trimestres requis	Année potentielle de départ à la retraite si nombre de trimestre requis	Année potentielle de départ à la retraite à taux plein
Avant le 31 décembre 1948	40 annuités ou 160 trimestres	60 ans	65 ans	2008 à la date anniversaire	2013 à la date anniversaire
1949	40 annuités et 3 mois ou 161 trimestres	60 ans	65 ans	2009 à la date anniversaire	2014 à la date anniversaire
1950	40 annuités et 6 mois ou 162 trimestres	60 ans	65 ans	2010 à la date anniversaire	2015 à la date anniversaire
1^{er} janvier /30 juin 1951	40 annuités et 9 mois ou 163 trimestres	60 ans	65 ans	2011 à la date anniversaire	2016 à la date anniversaire
1^{er} juillet/31 décembre 1951	40 annuités et 9 mois ou 163 trimestres	60 ans et 4 mois	65 ans et 4 mois (65 ans) ¹	2011 plus 4 mois après la date anniversaire	2016 plus 4 mois après la date anniversaire (2016 à la date anniversaire) ¹
1952	41 annuités ou 164 trimestres	60 ans et 8 mois	65 ans et 8 mois (65 ans) ¹	2012 plus 8 mois après la date anniversaire	2017 plus 8 mois après la date anniversaire (2017 à la date anniversaire) ¹
1953	41 annuités et 3 mois ou 165 trimestres	61 ans	66 ans (65 ans) ¹	2014 à la date anniversaire	2019 à la date anniversaire (2018 à la date anniversaire) ¹
1954	41 annuités et 3 mois ou 165 trimestres	61 ans et 4 mois	66 ans et 4 mois (65 ans) ¹	2015 plus 4 mois après la date anniversaire	2020 plus 4 mois après la date anniversaire (2019 à la date anniversaire) ¹
1955	Non fixée à ce jour	61 ans et 8 mois	66 ans et 8 mois (65 ans) ¹	2016 plus 8 mois après la date anniversaire	2021 plus 8 mois après la date anniversaire (2020 à la date anniversaire) ¹
A compter du 1^{er} janvier 1956	Non fixée à ce jour	62 ans	67 ans (65 ans si enfant handicapé) ²	2018 à la date anniversaire	2023 à la date anniversaire (2021 à la date anniversaire) ²

¹ Pour les cas prévus aux III et IV de l'article L351-8 (enfant handicapé et 3 enfants notamment)

² Pour les cas prévus au III du L 351-8 (enfant handicapé)

CAS PARTICULIER DES RETRAITES « carrières longues »

Date de naissance de l'assuré	Nombre de trimestres retraite « carrières longues »	Age potentiel de liquidation de la retraite dispositif « carrières longues »	Age de la retraite à taux plein même si pas nombre de trimestres requis	Année potentielle de départ retraite dispositif « carrières longues »	Année potentielle de départ à la retraite à taux plein
Avant 1^{er} juillet 1951	Majoration de 8 trimestres du nombre de trimestres exigé dans le droit commun	56 ans (si activité avant 16 ans mais nombre de trimestres majoré) 58 ans (si manque 4 trimestres au nombre de trimestres majoré et début activité avant 16 ans) 59 ans (si nbre trimestres dt commun mais début activité 17 ans)	+ 5 ans	2007 à la date anniversaire 2009 à la date anniversaire 2010 à la date anniversaire	2012 à la date anniversaire 2014 à la date anniversaire 2015 à la date anniversaire
1^{er} juillet/31 décembre 1951	idem	56 ans (si activité avant 16 ans mais nombre de trimestres majoré) 58 ans (si manque 4 trimestres au nombre de trimestres majoré et début activité avant 16 ans) 59 ans (si nbre trimestres dt commun mais début activité 17 ans) 60 ans (si nbre de trimestres de droit commun mais début activité avant 18 ans)	+ 5 ans	2007 à la date anniversaire 2009 à la date anniversaire 2010 à la date anniversaire 2011 à la date anniversaire	2012 à la date anniversaire 2014 à la date anniversaire 2015 à la date anniversaire 2016 à la date anniversaire
1952	idem	56 ans (si activité avant 16 ans mais nombre de trimestres majoré) 58 ans (si manque 4 trimestres au nombre de trimestres majoré et début activité avant 16 ans) 59 ans et 4 mois (si nbre trimestres dt commun mais début activité 17 ans) 60 ans (si nbre de trimestres de droit commun mais début activité avant 18 ans)	+ 5 ans	2008 à la date anniversaire 2010 à la date anniversaire 2011 plus 4 mois après la date anniversaire 2012 à la date anniversaire	2013 à la date anniversaire 2015 à la date anniversaire 2016 plus 4 mois après la date anniversaire 2017 à la date anniversaire
1953	idem	56 ans (si activité avant 16 ans mais nombre de trimestres majoré)	+ 5 ans	2009 à la date anniversaire	2014 à la date anniversaire

		58 ans et 4 mois (si manque 4 trimestres au nombre de trimestres majoré et début activité avant 16 ans) 59 ans et 8 mois (si nbre trimestres dt commun mais début activité 17 ans) 60 ans (si nbre de trimestres de droit commun mais début activité avant 18 ans)		2011 plus 4 mois après la date anniversaire 2012 plus 8 mois après la date anniversaire 2013 à la date anniversaire	2015 plus 4 mois après la date anniversaire 2017 plus 8 mois après la date anniversaire 2018 à la date anniversaire
1954	idem	56 ans (si activité avant 16 ans mais nombre de trimestres majoré) 58 ans et 8 mois (si manque 4 trimestres au nombre de trimestres majoré et début activité avant 16 ans) 60 ans (si nbre de trimestres de droit commun mais début activité avant 18 ans)	+ 5 ans	2010 à la date anniversaire 2012 et 8 mois après la date anniversaire 2014 à la date anniversaire	2015 à la date anniversaire 2017 et 8 mois après la date anniversaire 2019 à la date anniversaire
1955	idem	56 ans et 4 mois (si activité avant 16 ans mais nombre de trimestres majoré) 59 ans (si manque 4 trimestres au nombre de trimestres majoré et début activité avant 16 ans) 60 ans (si nbre de trimestres de droit commun mais début activité avant 18 ans)	+ 5 ans	2011 et 4 mois après la date anniversaire 2014 à la date anniversaire 2015 à la date anniversaire	2016 et 4 mois après la date anniversaire 2019 à la date anniversaire 2020 à la date anniversaire
1956	idem	56 ans et 8 mois (si activité avant 16 ans mais nombre de trimestres majoré OK) 59 ans et 4 mois (si manque 4 trimestres au nombre de trimestres majoré et début activité avant 16 ans) 60 ans (si nbre de trimestres de droit commun mais début activité avant 18 ans)	+ 5 ans	2012 et 8 mois après la date anniversaire 2015 et 4 mois après la date anniversaire 2016 à la date anniversaire	2017 et 8 mois après la date anniversaire 2020 et 4 mois après la date anniversaire 2021 à la date anniversaire
1957	idem	57 ans (si activité avant 16 ans mais nombre de trimestres majoré) 59 ans et 8 mois (si manque 4 trimestres au nombre de trimestres	+ 5 ans	2014 à la date anniversaire 2016 et 8 mois après la date anniversaire	2019 à la date anniversaire 2020 et 8 mois après la date anniversaire

		majoré et début activité avant 16 ans) 60 ans (si nbre de trimestres de droit commun mais début activité avant 18 ans)		2017 à la date anniversaire	2022 à la date anniversaire
1958	idem	57 et 4 mois (si activité avant 16 ans mais nombre de trimestres majoré OK) 60 ans (si nbre de trimestres de droit commun mais début activité avant 18 ans)	+ 5 ans	2015 et 4 mois après la date anniversaire 2018 à la date anniversaire	2020 et 4 mois après la date anniversaire 2023 à la date anniversaire
1959	idem	57 et 8 mois (si activité avant 16 ans mais nombre de trimestres majoré) 60 ans (si nbre de trimestres de droit commun mais début activité avant 18 ans)	+ 5 ans	2016 et 8 mois après la date anniversaire 2019 à la date anniversaire	2020 et 8 mois après la date anniversaire 2024 à la date anniversaire
A compter 1^{er} janvier 1960	idem	58 ans (si activité avant 16 ans mais nombre de trimestres majoré) 60 ans (si nbre de trimestres de droit commun mais début activité avant 18 ans)	+ 5 ans	2018 à la date anniversaire 2020 à la date anniversaire	2023 à la date anniversaire 2025 à la date anniversaire